



Déclaration préalable CSAL
(Comité Social d'Administration Local)

Dijon, le 14 novembre 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSAL.

Lors du dernier CSAL la Cfdt avait alerté encore une fois, sur la non prise en compte des accords validés au Siège de VNF.

Notamment, concernant la suppression de la DUTI inscrite depuis fin 2023 et présentée pour la première fois ce jour-là.

La Cfdt s'interroge sur cette modification d'organisation au sein de la direction de la DT et la réalité des évolutions et progrès attendus sur celle-ci !

La Cfdt a sollicité la direction par mail, d'ajout d'un point à l'ordre du jour pour information sur la nouvelle réorganisation du SEMEH. (Point déjà évoqué au dernier CSAL).

Malheureusement nous regrettons de ne pas avoir eu de réponse.

Concernant le point n°5, la Cfdt demande que celui-ci soit présenté en information, afin d'y apporter des amendements.

La Cfdt de la DT/CB reste ouverte à toutes propositions d'améliorations du dialogue social de la DT.

Nous vous remercions de votre attention.

La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre.